

Tarifs au 01/12/2019

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTE

- **Jusqu'à 30 000 €..... Forfait 3000 euros**
- **De 30 001 € à 135 000 €..... Forfait 10 000 euros**
- **De 135 000 € à 220 000 €..... 7,5 %**
- **De 220 000 € à 260 000 €..... 7 %**
- **De 260 000 € à 350 000 €..... 6,5 %**
- **Au delà de 350 001 €..... 6 %**

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction.

Taux en vigueur de 20,00 %

LOCATION

Pour les baux d'habitation et les baux meublés

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 0 €

Visite du preneur + constitution du dossier + rédaction de bail à la charge du bailleur et du preneur :
12 €/m² chacun pour les zones A bis (zones très tendues *),
10 €/m² chacun pour les zones A (zones tendues*),
8 €/m² chacun pour les zones B (autres zones*)

Réalisation d'un état des lieux d'entrée à la charge du bailleur et du preneur : 3 €/m² chacun.

*Se référer au décret n°2014-890 du 01/08/2014

Pour les baux commerciaux et autres

16% du loyer annuel toutes charges comprises à partager par moitié entre le bailleur et le preneur

GESTION

6,00 % HT (+ TVA en vigueur) sur toutes les sommes encaissées. A la charge du bailleur.